

Île-de-France Mobilités

Autorité organisatrice des transports collectifs et de la mobilité durable



La région Île-de-France en quelques chiffres

- 12,3 millions d'habitants, soit environ **20% de la population française**
- Une superficie de 12 012 km² (près de 4/5 de territoire rural)
- 6,2 millions d'emplois soit le **1^{er} bassin d'emplois en Europe.**
- **31% du PIB national et 4,6% du PIB de l'UE** devant le Grand Londres et la Lombardie
- 46 millions de touristes par an
- 41,8 millions de déplacements par jour tous modes de transport confondus
- 9,1 millions de déplacements en transports collectifs



Les missions d'Île-de-France Mobilités

Île-de-France Mobilités est une autorité organisatrice intégrée, compétente pour tous les modes de transport sur le territoire de l'ensemble de la région Île-de-France.

Définir et organiser le transport

- L'offre de transport
- La planification de la mobilité
- Les nouvelles mobilités – développement et organisation

Assurer les conditions de réalisation du transport

- L'organisation de la mise en concurrence du réseau
- La contractualisation avec les opérateurs
- Les études et le pilotage des investissements pour moderniser et développer le réseau



Le tout en assurant un équilibre financier durable

En chiffres

Le réseau de transport en commun francilien



9,4 millions
de déplacements
chaque jour

2 122 km
de réseau ferré



Île-de-France



2^e réseau ferré
le + fréquenté au monde
après celui de Tokyo

4^e réseau le + long
au monde

2^e réseau le + dense
après celui de Londres

 **91 000**
clients Véligo Location
depuis 2019



20 000
place des
Parkings Relais

 **10 500**
places de Parking Vélos
sécurisées construites

 **3 000**
agents
de sûreté
(4 000 d'ici 2027)

160 millions d'€
investis en 2022 pour la présence
d'agents de sûreté dans les transports



 **13**
lignes
de trains et RER

 **16** lignes de métro
4 nouvelles lignes
de métro en construction

 **14**
lignes
de tramway

 **1 900** lignes de bus
10 500 bus et cars
en circulation

 **41**
services
de TàD

Plan du réseau de transport en Île-de-France



Le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités

Île-de-France Mobilités est un établissement public administratif (EPA) dont l'effectif est d'environ 600 agents.

Son Conseil d'administration est composé de **31 membres** et est **présidé par la présidente du conseil régional d'Île-de-France**.



Valérie Pécresse

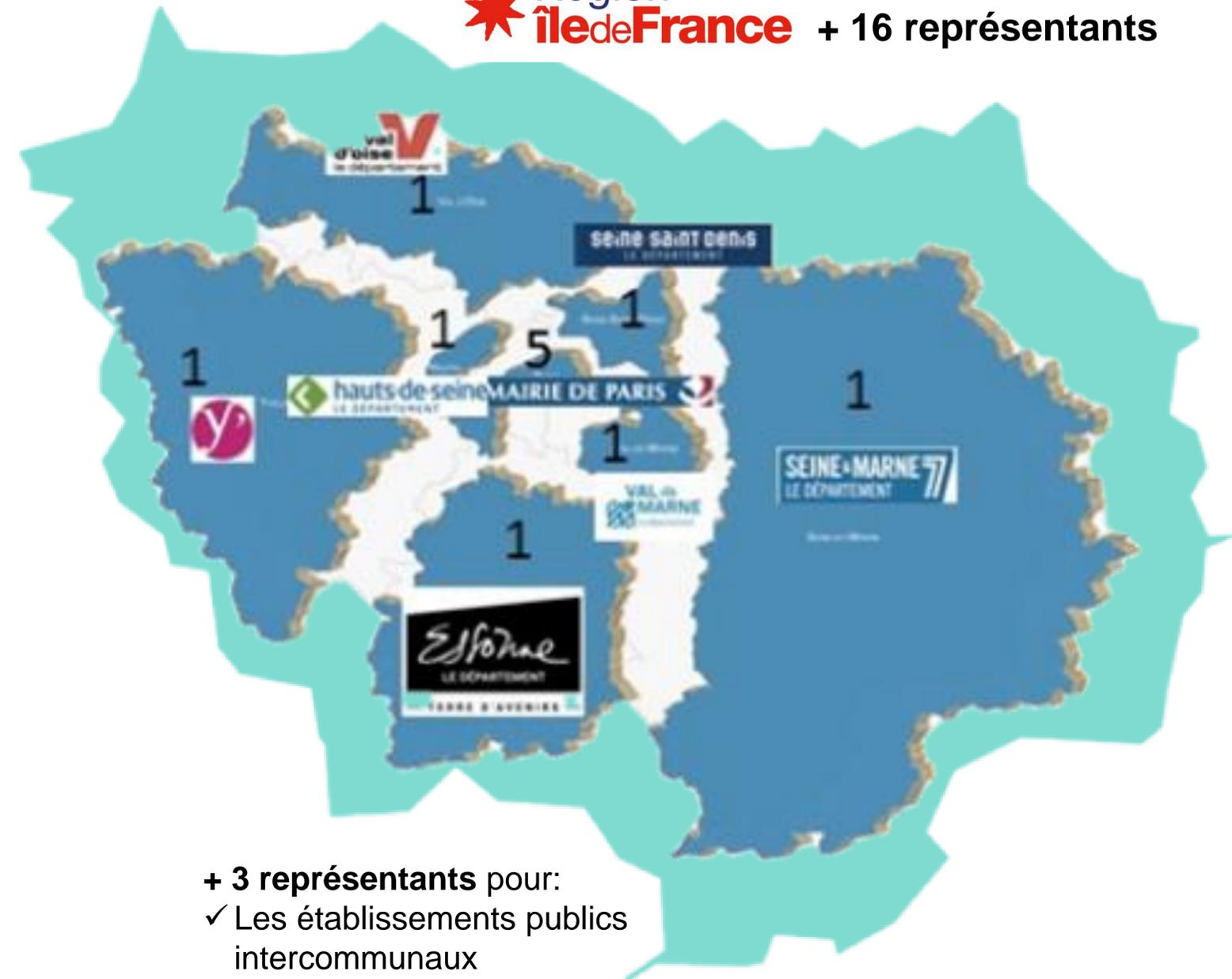
Présidente de la Région Île-de-France
et Présidente du Conseil d'Administration



Laurent Probst

Directeur Général d'Île-de-France Mobilités

Région
Île de France + 16 représentants



- + 3 représentants pour:**
- ✓ Les établissements publics intercommunaux
 - ✓ La Chambre régionale du commerce et de l'industrie
 - ✓ Les associations d'utilisateurs

Notre statut et les règles financières que nous devons respecter

Île-de-France Mobilités est à un **établissement public administratif** (EPA).

Île-de-France Mobilités est soumise aux règles budgétaires qui s'appliquent aux collectivités locales françaises avec un **contrôle de ses actions** :

- par l'**Etat** (par l'intermédiaire du représentant de l'Etat dans la région Île-de-France)
- et par une **juridiction financière indépendante des pouvoirs publics** (chambre régionale des comptes).

Ces règles protègent l'argent des contribuables et les intérêts des investisseurs d'Île-de-France Mobilités.

Île-de-France Mobilités



Ne peut faire l'objet d'une faillite ou d'une procédure de liquidation



Est tenu d'approuver un budget de fonctionnement équilibré



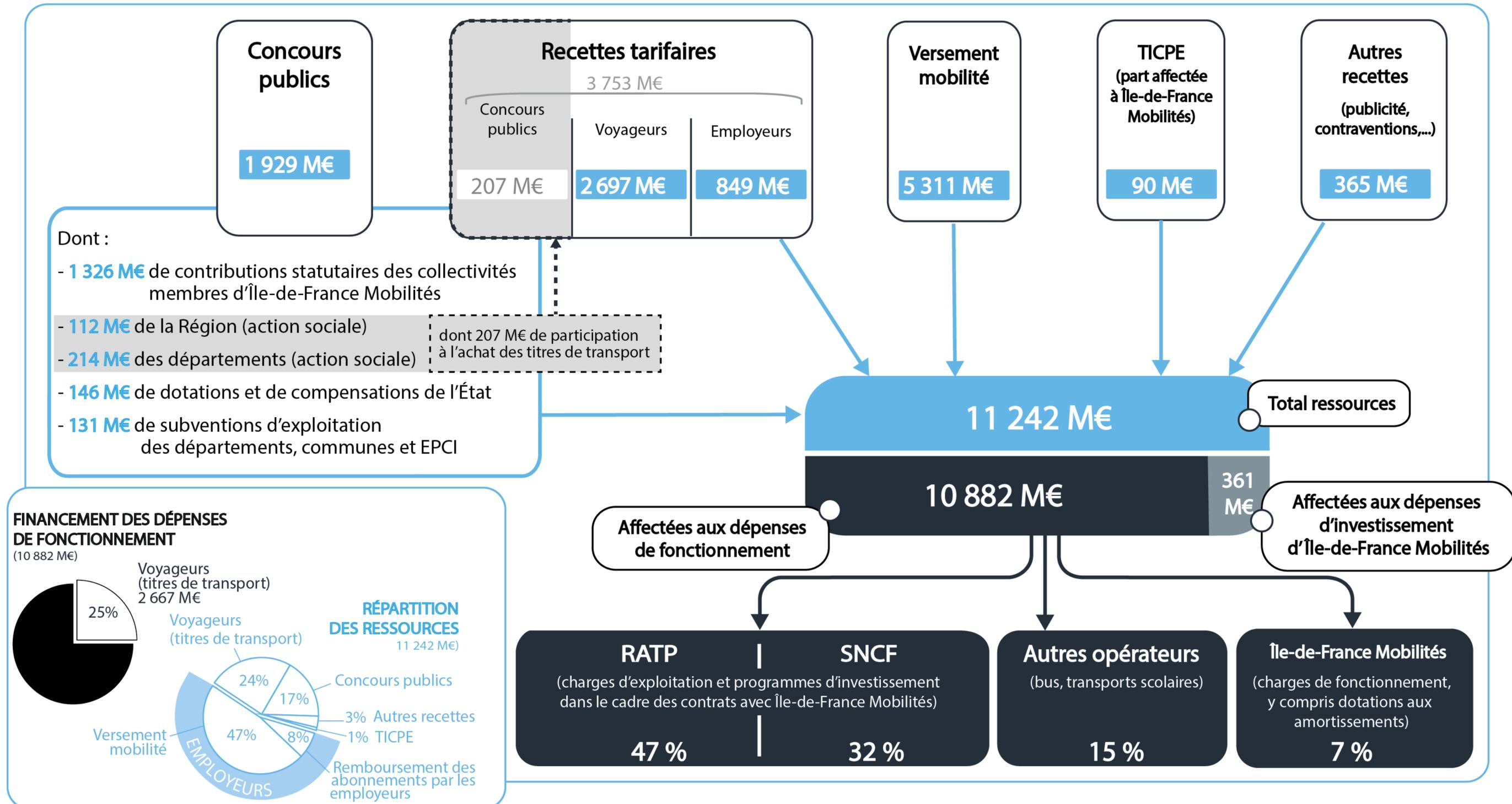
Ne peut emprunter pour ses dépenses d'exploitation



Doit rembourser les intérêts de la dette et le capital sur ses propres ressources

Le financement des transports publics en Île-de-France

Affectation des recettes tarifaires, des concours publics pour le fonctionnement et des taxes affectées à Île-de-France Mobilités pour les transports collectifs d'Île-de-France

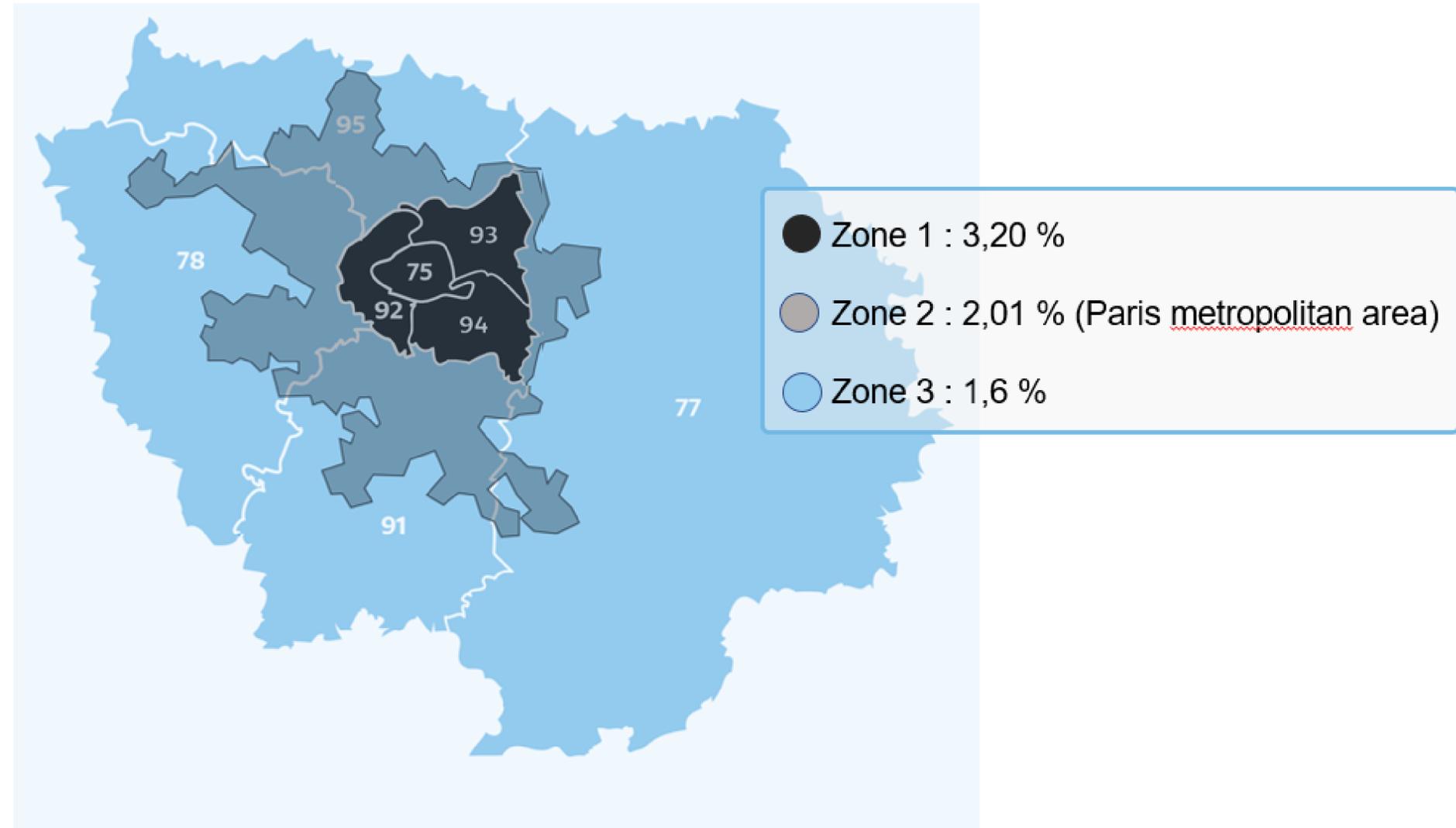


Principes du versement mobilité

Versement mobilité :

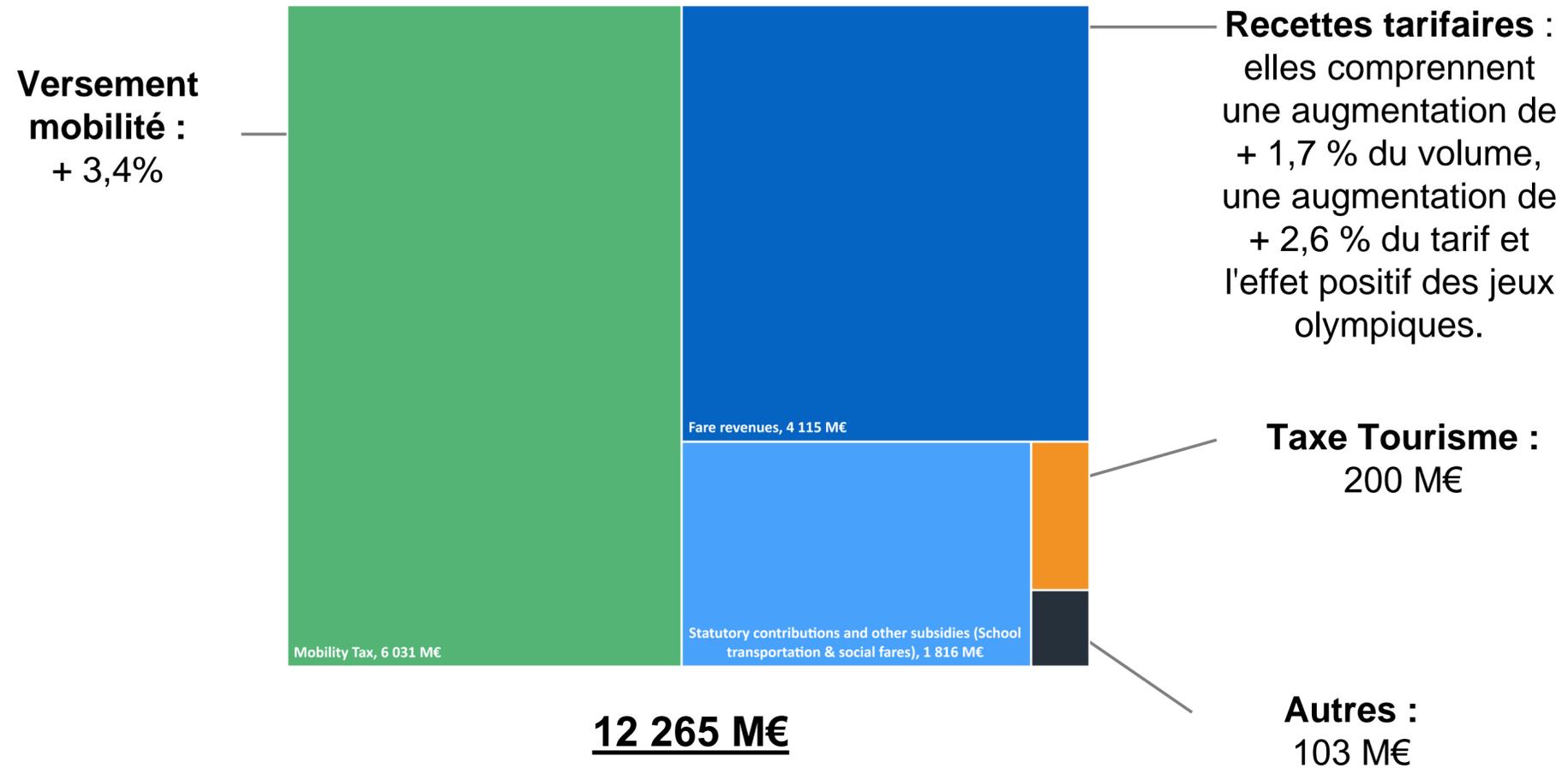
- créé en 1971 dans la région Île-de-France pour financer l'exploitation et la modernisation du réseau de transports en commun ;
- étendu à d'autres villes françaises en 1973 ;
- payé par les entreprises et les administrations publiques de plus de 11 salariés ;
- basé sur la masse salariale agrégée

Le taux du versement mobilité varie selon la taille de la commune. Il est actuellement de **3,20 % à Paris**.

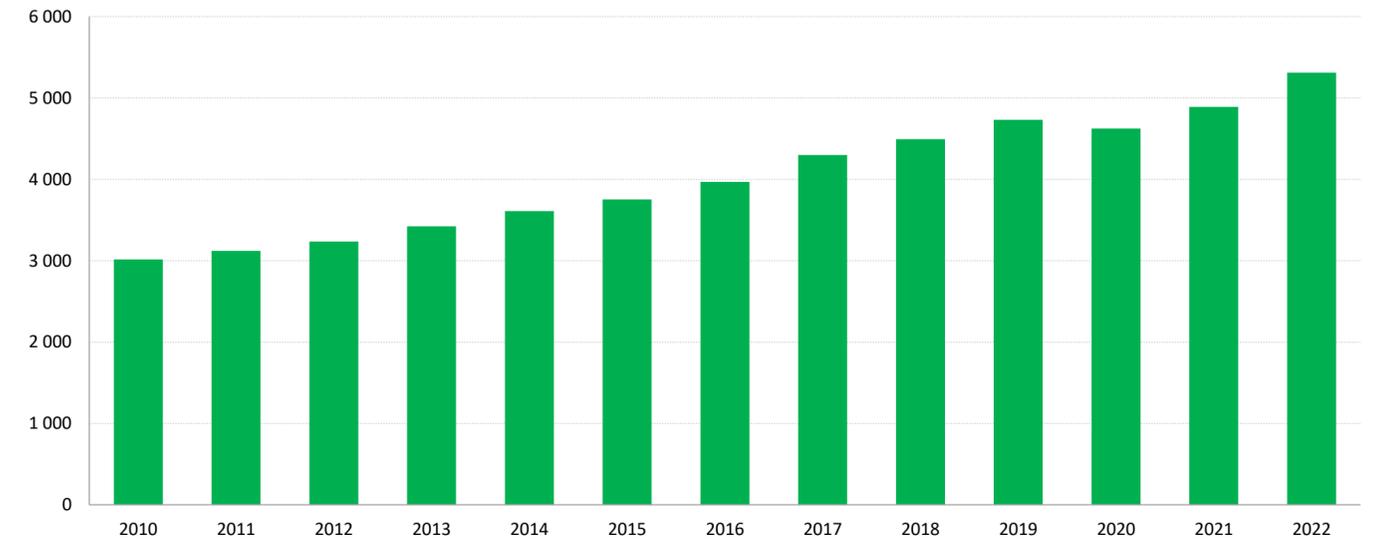


Prévision du solde de la section de fonctionnement en 2024

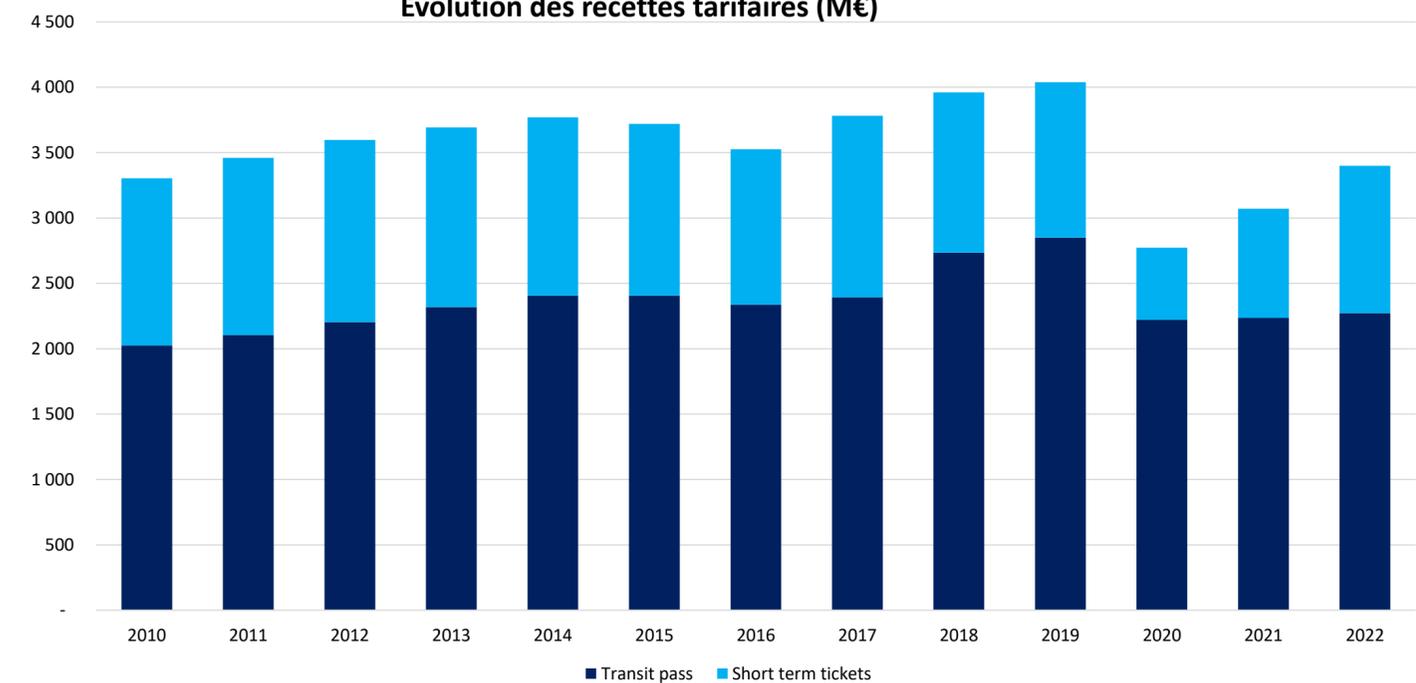
- En 2024, les recettes d'exploitation réelles d'Île-de-France Mobilités devraient atteindre 12,3 milliards d'euros.



Evolution du versement mobilités (M€)



Evolution des recettes tarifaires (M€)



Prévision du solde de la section d'investissement en 2024

- En 2024, les dépenses d'investissement réelles d'Ile-de-France Mobilités devraient atteindre **3,8 milliards d'euros**.
- **Financement de ces dépenses :**
 - A hauteur de 71% par des emprunts (2,7 Md€ de dette à lever en 2024)
 - Jusqu'à 29% par des ressources propres (épargne brute, subventions, amendes de stationnement).

